



Numéro de l'acte	2020-145-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	884

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

QUESTION N°2020-145

URBANISME : 153 avenue François Mitterrand – Prémption de la CAPSO – Revente à la commune

RAPPORTEUR : Jean-Pierre LAMIRAND

Par délibération n°2019-132 du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a décidé, en cas de réception d'une déclaration d'intention d'aliéner, de solliciter la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer pour qu'elle mette en œuvre, pour le compte de la commune, le droit de préemption urbain afin d'acquérir un bien situé à Arques, 153 avenue François Mitterrand, cadastré section A-177, A-1400 et A-1401.

Ce bien, situé en zone UDa au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner du 17 février 2020 reçue en mairie le 24 février 2020 souscrite par Maître Philippe GRELAT, notaire à AIRE SUR LA LYS, mandataire de Monsieur Pierre BOGAERT, vendeur, moyennant le prix de 40 000 €.

A ce titre, une convention pour l'exercice du droit de préemption à la demande et pour le compte de la commune a été signée entre la Commune d'Arques et la CAPSO, respectivement en date des 28 juillet et 6 août, pour ce bien.

Conformément à l'article 3 de ladite convention, la rétrocession de l'immeuble au profit de la commune s'opère au prix d'acquisition majoré des frais supportés par la CAPSO.

Dans ce cadre, le prix de cession de l'immeuble d'un montant de 45 605.24 € se décompose de la manière suivante :

- Coût d'acquisition 40 000 €
- Commission d'agence : 3 800 €
- Frais notariés : 1 805.24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide de :

- De valider le détail du prix d'acquisition de l'immeuble, d'un montant de 45 605,24 €
- De confier le transfert de propriété du bien au moyen d'un acte notarié à Maître Philippe GRELAT, notaire à Aire-sur-la-Lys
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens
- D'imputer la dépense au budget 2020 et suivants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 15 octobre 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL